



N° 21/CD/07/15

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE BALARUC LES BAINS

Extrait du Registre des Délibérations du Comité de Direction

Séance du 02 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un et le deux juillet, à dix heures, le Comité de Direction s'est réuni en séance sous la Présidence de Monsieur Gérard CANOVAS, Président.

Collège d'élus : M. Gérard CANOVAS, M. MERIEAU,

Collège de socioprofessionnels : Mme MICELI, M. VIGUIER, Mme BENQUE, Mme RICARD, Mme DELPUECH, Mme DUMAS,

Absent(es) : Mme Brigitte LANET, M. FERNANDEZ, M. CALAS, M. COURS, M. DORLEANS,

Le Comité de Direction a choisi comme secrétaire de séance : Madame Cathy DUMAS

Objet n° 5 : Désignation des représentants de la Ville au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme - EPIC

LE COMITE DE DIRECTION,

Vu les articles L. 133-5, R. 133-1, R. 133-3, R. 133-4, du Code du Tourisme,

Vu la section 2 du chapitre I du titre II du livre II de la deuxième partie du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 novembre 2009 créant un Office de Tourisme sous la forme d'un établissement public industriel et Commercial,

Vu les statuts de l'Office de Tourisme-EPIC,

Vu la délibération N° 21/CM/06/001 du Conseil Municipal en date du 30 juin 2021 désignant les représentants de la Ville au sein du Comité de Direction de l'EPIC Office du Tourisme

Vu la note explicative de synthèse ci-dessous afférente à la présente délibération,

En application de l'article 4 des statuts de l'Office de Tourisme-EPIC, le Comité de Direction comprend 13 membres titulaires et 13 membres suppléants répartis comme suit :

- 7 membres représentant la Commune
- 6 représentants des activités, professions et organismes intéressés par le Tourisme dans la Commune

Le collège d'élus membres du Comité de Direction est élu par le conseil municipal pour la durée de leur mandat.

Le collège des membres des socioprofessionnels doit être représentatif du paysage touristique de la station de Balaruc-les-Bains. Il est composé :

- d'un représentant de l'hôtellerie de chaîne / Villages de vacances,
- d'un représentant des résidences de tourisme,
- d'un représentant de l'hôtellerie indépendante,
- d'un représentant des agences immobilières,
- d'un représentant des meublés de tourisme,
- d'un représentant des commerçants.

Ces membres sont désignés par le Conseil Municipal sur proposition du Maire. Leurs fonctions prennent fin lors du renouvellement du Conseil Municipal.

Il vous est proposé de procéder au vote pour la désignation des membres des deux collèges composant l'EPIC-Office de Tourisme.

Pour les membres élus, il est proposé :

Les titulaires :

- Gérard CANOVAS
- Brigitte LANET
- Angel FERNANDEZ
- Didier CALAS
- Joëlle ARNOUX
- Eddy DORLEANS
- Claude MERIEAU

Les suppléants :

- Stéphane ANTIGNAC
- Christian LONIGRO
- Kevin MOURGUES
- Olivia PINEL
- Camille VALLET
- Isabelle GIORDANO
- Jean-Gérald LUBRANO

Les suppléants des représentants de la collectivité ne sont pas rattachés exclusivement à un titulaire.

Pour les membres représentant les professions ou associations intéressées au tourisme, je vous propose, après consultation, de désigner les représentants titulaires et suppléants des organismes suivants :

Collèges socioprofessionnels :

Les titulaires :

- représentant de l'hôtellerie de chaîne / village de vacances : Delphine MICELI (Hôtel Ibis)
- représentant de l'hôtellerie indépendante : Cédric VIGUIER (Hôtel Neptune)
- représentant des résidences de tourisme : Cathy BENQUE (Résidence Arcadius)
- représentant des agences immobilières : Sabrina RICARD (Agence Gésim)
- représentant des meublés de tourisme : Nathalie Delpuech
- représentant des commerçants : Cathy DUMAS (Association des Commerçants Balarucois)

Les suppléants :

- représentant de l'hôtellerie de chaîne / village de vacances : Isabelle SEMPER (Belambra)
- représentant de l'hôtellerie indépendante : Christophe MARTINEZ (Hôtel Martinez)
- représentant des résidences de tourisme : Muriel FAURE (Résidence Odalys Aqualia)
- représentant des agences immobilières : Emmanuelle SOARES (L'Adresse Brio immobilier)
- représentant des meublés de tourisme : Valérie BREGUIBOUL
- représentant des commerçants : Nathalie SOTO (Association des Commerçants Balarucois)

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Comité de Direction de délibérer.

Le Comité de Direction après avoir délibéré vote à :

UNANIMITE

- **Approuve** l'exposé de son Président,
- **Approuve** la composition du Comité de Direction tel qu'énoncée ci-dessus.
- **Dit** que copie de la présente Délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à Balaruc-les-Bains, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme
Transmis en Préfecture
Le 21/07/2021
Le Président, Gérard CANOVAS



Publiée et exécutoire, le 21/07/2021
Le Président, Gérard CANOVAS

